

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SIMARD

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

Le conseil municipal de la Commune de Simard s'est réuni le vendredi 27 JANVIER 2017, à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jean-Marc ABERLENC, Maire.

Etaient présents : MM Jean-Claude MERCEY-BON, Sébastien CHEVEAU, Martine DESPREAUX-ROBELIN, Sylvia GAY, Raphaël GUINOT, Eric MAIRET, Jean-Luc MOISSON, Cédric PICARDAT, Jocelyne REBY et Fabien WALTEFAUGLE.

Excusé(e)(s) : Mme Marie-Elisabeth RIOLLET a donné pouvoir à M Fabien WALTEFAUGLE, Mme Evelyne THIBERT a donné pouvoir à M Jean-Marc ABERLENC et Mme Mathilde CHALUMEAU.

Absent(e)(s) : Mme Florence BORDIAUX

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **- Avenant au contrat d'affermage avec la SAUR :**

La commune de Simard est liée avec la SAUR par un contrat d'affermage établi le 01 juillet 2009 pour une durée de 12 ans pour l'exploitation du service d'assainissement collectif. Le conseil municipal a décidé de procéder à la mise aux normes de la lagune « Les Bons Amis » afin d'augmenter la qualité et la capacité de traitement de l'ouvrage et répondre aux obligations réglementaires ce qui entraîne de nouvelles charges pour le délégataire. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un avenant pour intégrer ces nouvelles charges dans le contrat.

### **- Désignation d'un membre à la CLECT au sein de la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom :**

Le conseil municipal décide de désigner Jean-Marc ABERLENC représentant de la Commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Cette commission est chargée de procéder à l'évaluation du montant des charges et des recettes transférés à la Communauté de Communes.

### **- Plan de désherbage :**

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil de lancer un plan de désherbage dans le cadre de la démarche « zéro phyto » pour répondre à l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires depuis le 01 janvier 2017. Une dérogation subsiste pour les équipements sportifs et le cimetière. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le plan d'entretien des espaces communaux et décide de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau RMC pour l'acquisition de matériel.

### **- PLUI :**

Le conseil municipal décide de reporter sa décision concernant le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » à la prochaine séance.

**- Aménagement étang de la Folie :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis complémentaire de l'entreprise Cordier pour les travaux de renforcement de la digue de l'étang de la Folie.

**- Monsieur le Maire :**

- Informe l'assemblée :

- ♦ De la reprise des travaux d'aménagement du bourg et de l'église à partir du lundi 30 janvier,
- ♦ Que le dossier concernant le projet d'accessibilité de la mairie, des vestiaires du stade et de la pétanque sera présenté lors de la prochaine séance,
- ♦ Du départ à la retraite de Mme Guyennot,
- ♦ De la rencontre avec le SDIS où il a été évoqué l'évolution du CPI de Simard,
- ♦ Lors de la réunion de la commission Festivités, il a été décidé que la commune prendra en charge la gestion des forains, le feu d'artifice et la circulation

- Donne lecture de remerciements.

Monsieur Sébastien CHEVEAU donne compte-rendu de la réunion de la commission « Voirie ».

*Vu par Nous, Jean-Marc ABERLENC, Maire de la Commune de Simard, pour être affiché à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Le Maire,

Jean-Marc ABERLENC.

